Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_107_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-107

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

Objet : FINANCES
Contrat « GRANDS PROJETS » : Extension de l'ALSH de la COVATI à Marcilly-sur-Tille

VU *les délibérations du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 27 juin 2022, du 21 octobre 2022, du 20 mars 2023 et du 16 décembre 2024 relatives à la politique départementale de contractualisation, instituant et faisant évoluer le dispositif « Contrats Grands Projets Côte-d'Or » ;*

VU *le règlement d'intervention applicable aux dispositifs Aide au Patrimoine des Collectivités - Plan Marshall en vigueur ;*

VU *la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 12 décembre 2022 portant accord de principe relatif au projet de contrat-type des contrats « Grands Projets Côte-d'Or » et autorisant le Président du Conseil Départemental en exercice à les signer ;*

VU *la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 29 juin 2026 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » à conclure avec la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon ;*

VU *le « Contrats Projets » annexé à la présente délibération ;*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_107_MOD-DE

CONSIDERANT *que le projet d'extension de l'ALSH de la COVATI à Marcilly-sur-Tille a fait l'objet d'une demande de soutien financier auprès du Conseil départemental au titre de contrat « Grands Projets » par délibération du Bureau Communautaire en date du 07 janvier 2026 ;*

CONSIDERANT *la réponse positive du Conseil départemental de la Côte d'or à cette demande de subvention pour un soutien financier à hauteur de 133 000,00 € ;*

CONSIDERANT *la nécessité de contractualiser avec le Conseil départemental de la Côte d'Or pour pouvoir bénéficier de ladite subvention ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPPROUVE** le contrat « Grands Projets » portant sur la réalisation de l'extension du centre de loisirs sans hébergement de la COVATI à Marcilly–sur–Tille ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent à cette affaire.
- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY
	COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées de la Tille et de l'Ignon 21120 IS-SUR-TILLE